

Questions orales

M. Cools : L'appui que peut apporter la commune au secteur Horeca et aux night-shops.

M. Cools rappelle que le 16 octobre dernier, le Comité de concertation associant l'Etat fédéral et les entités fédérées a pris une série de mesures destinées à réduire la circulation du coronavirus en Belgique.

Certains secteurs économiques subissent fortement l'impact de ces décisions, tels que l'Horeca (fermeture pendant un mois) ou les night-shops (couvre-feu à minuit, interdiction de la vente d'alcool après 20h00). Ils bénéficieront de certaines mesures de soutien de la part du gouvernement fédéral et de la Région.

Le Collège compte-t-il proposer une aide spécifique par l'octroi d'une prime compensatoire au précompte immobilier, qui pour l'Horeca passerait de deux à trois mois, ou d'une prime compensant pour un douzième la taxe annuelle perçue sur les night-shops ?

M. Cohen : Soutien au secteur Horeca.

M. Cohen signale que le Comité de concertation a décidé de fermer les restaurants une semaine après avoir fermé les bars.

N'étant pas un expert du covid 19, M. Cohen ne souhaite pas discuter de la pertinence de cette mesure mais tient à en souligner l'impact.

La commune d'Uccle compte un grand nombre de bars et restaurants, souvent d'excellente qualité, dont les travailleurs perdent leur gagne-pain durant un mois.

Les acteurs du secteur ont poussé des cris d'alarme dans les médias. La gérante du Parvis, célèbre brasserie de la rue Xavier De Bue, a déclaré sur les antennes de la RTBF qu'elle risquait la réorganisation judiciaire ou la faillite. Plusieurs amis restaurateurs ont fait part à M. Cohen de leur crainte de ne pas survivre à cette crise.

Il faut tout mettre en œuvre pour sauver ce secteur. À cet égard, M. Cohen félicite Mme l'Echevin Delwart pour la mise en place d'une solution digitale pour les commandes à emporter.

Le Collège envisage-t-il d'autres aides pour les bars et restaurants ucclois ? Et si oui, lesquelles ? S'agirait-il de l'octroi d'une prime complémentaire, de la création de chèques horeca ou d'autres mesures ?

Mme l'Echevin Delwart confirme la détresse du secteur Horeca, qui, par ricochet, affecte les autres commerces.

Depuis le début de la pandémie, les différents niveaux de pouvoir se sont efforcés de procurer une aide à ce secteur.

Le gouvernement régional a tenté de pallier les difficultés vécues par ce secteur avec les mesures prises par la Secrétaire d'Etat Barbara Trachte.

Le gouvernement fédéral est également intervenu en optant pour le doublement du droit-passerelle ainsi que pour des exonérations de cotisations ONSS.

L'octroi d'une prime communale est évidemment dérisoire par rapport aux aides susceptibles d'être prodiguées par les autorités fédérales et régionales, et c'est donc vers ces dernières que les acteurs de l'Horeca doivent se tourner en priorité pour éviter le risque de faillite.

Toutefois, l'organisation de ventes à emporter est de nature à favoriser le maintien d'un certain chiffre d'affaire. L'échevinat a organisé cet après-midi un séminaire virtuel (« webinaire ») en partenariat avec l'Agence digitale solidaire, afin d'expliquer aux restaurateurs comment ils peuvent améliorer leur présence en ligne, voire la créer s'ils en étaient dépourvus jusqu'à présent.

De plus, la plate-forme « mymarket.brussels », est en train d'être transformée en espace de vente en ligne pour les restaurateurs ucclois qui le souhaiteraient.

Pour ce qui concerne l'octroi éventuel d'une prime complémentaire, les services de Mme l'Echevin Delwart analysent l'impact de la prime actuelle, votée le 10 septembre dernier, auprès des commerçants. Force est de constater que la communication devrait être améliorée car les demandes de prime parvenues à l'administration communale sont encore peu nombreuses.

Cependant, les calculs effectués par l'administration ont établi que, pour la plupart des restaurateurs visés, l'aide fournie se limiterait au plancher prévu pour la prime, même avec l'ajout d'un mois d'exonération.

Il convient donc de mener une réflexion plus globale sur les aides à accorder à l'Horeca, de manière à ce qu'elles soient plus efficaces et couvrent davantage les besoins des professionnels du secteur.

Pour ce qui concerne les night-shops, le service juridique analyse l'éventualité de l'octroi d'une dérogation horaire au profit de ces commerces, de manière à ce qu'ils puissent être ouverts plus tôt.

Les chèques-commerces sont aussi valables pour le secteur Horeca.

Le service régional Bruxelles Economie et Emploi (BEE) a accordé des primes pour la mise en place d'une base de données afin d'améliorer la diffusion d'informations auprès des commerçants.

L'assemblée générale de l'ASBL Promotion du commerce, prévue au mois de novembre, permettra de faire le point sur la situation.

M. Cools estime que des efforts doivent être accomplis en matière d'information car beaucoup de commerçants ignorent les aides auxquelles ils ont droit.